

**Procès-verbal des délibérations
du conseil municipal du 29 janvier 2015**

L'an deux mille quinze le vingt neuf janvier à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel Arnould.

Présents : Michel ARNOULD, Stéphanie FOURDRIN-DELBART, Ferroudja RAHOUI, Michel BIEZ, Jean-Claude LEMERCIER, Laurence ABENA, Marie-France MERLIN, Laurent BOMMELAER, René BROUILLARD, Evelyne CAYROL, Cécile RAGUIDEAU-DAVIDOVICS, Odile ARNOULD, Martine BARAT, Yoann BOUCLY, Philippe RABBE, Patrick SAUVAGE, Annie CARPENTIER, Patrick FLOURY, Dolorès BAROIN, Christophe LAMY, Dominique COULLET, Lysiane GROBON.

Absents : Jean AINESI.

Absents et excusés : Marie CLAUX, Francis PAGNIER, Patrick STEFFEN, Patrick URBANO.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à : Marie CLAUX à Laurence ABENA, Francis PAGNIER à Patrick SAUVAGE, Patrick STEFFEN à René BROUILLARD, Patrick URBANO à Patrick FLOURY.

Secrétaire de séance : Laurent BOMMELAER.

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de votants : 26

Date de convocation : 22 janvier 2015

Date d'affichage : 23 janvier 2015

Monsieur le maire ouvre la séance en qualité de Président.

Election du secrétaire de séance

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, au scrutin public à main levée, à l'unanimité, décide de nommer Monsieur Laurent Bommelaer aux fonctions de secrétaire de séance du conseil municipal.

Monsieur le Président de séance donne ensuite lecture de l'ordre du jour. Il précise qu'il souhaite ajouter deux questions d'ordre mineur mais qu'il soumettra cela à l'assemblée lorsque toutes les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente séance auront été traitées.

Monsieur le Président de séance soumet à l'assemblée le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2014 qui est approuvé par les membres présents et représentés à l'unanimité.

Décisions – droit de préemption urbain

Dans le cadre de la délégation qui a été consentie au Maire par le conseil municipal, Monsieur le Président de séance rend compte des décisions prises en matière de droit de préemption urbain depuis le 10 décembre 2014.

L'assemblée, après avoir entendu la lecture des déclarations d'intention d'aliéner n°64 à 67 pour l'année 2014 et n°1 et 2 pour l'année 2015, prend acte de ces décisions.

01-2015 - Instruction des actes d'autorisation au titre du droit des sols

Monsieur le Président de séance expose à l'assemblée qu'à partir du 1er juillet 2015 et selon la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite loi ALUR, il est mis fin à l'intervention des services de l'Etat pour l'instruction des actes ADS (autorisations au titre du droit des sols) pour les communes qui font partie d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale de plus de 10.000 habitants.

C'est la raison pour laquelle l'Etat a incité l'ARC (Agglomération de la Région de Compiègne) à mener une réflexion visant à ce que cette dernière assure l'instruction pour les communes proches et en particulier celles intégrées au Pays Compiégnois.

La proposition de l'ARC repose sur un service équivalent à celui actuellement assuré par la Direction Départementale des Territoires (DDT) pour le compte des communes.

Afin de couvrir les frais liés à ce surcroît de travail, l'ARC propose une tarification forfaitaire au prix de 4,80 € TTC par habitant pour l'année 2015 et 4,50 € TTC les années ultérieures.

La proposition de l'ARC s'accompagne de l'extension de son Système d'Information Géographique (SIG) qui est un service lié obligatoirement à l'instruction : consultation du cadastre et des documents d'urbanisme numérisés, saisie automatique de certaines données.

Le SIG élargi au pays permettrait de faire des économies d'échelle pour toutes les communes et préparerait des réflexions territoriales et d'urbanisme plus cohérentes, avec des subventions possibles du Conseil Régional. Hors subvention, cette évolution conduit à un coût de 1,24 € TTC/habitant (pour l'ARC et CCBA).

Sous réserve de l'accord de chaque collectivité, il pourrait être proposé que la partie ADS soit strictement imputable aux communes du fait de leurs compétences mais que la partie SIG soit assurée par chaque EPCI.

Monsieur le Président de séance donne lecture du projet de convention.

Monsieur Christophe Lamy demande si une autre proposition a été étudiée notamment en provenance de l'ADTO et comment la commune envisage de financer cette dépense nouvelle.

Monsieur le Président de séance confirme qu'à ce jour seule l'ARC qui possède déjà un service instructeur opérationnel a remis une proposition officielle.

La question du financement de cette dépense nouvelle sera examinée lors du débat d'orientation budgétaire et passera par une nécessaire diminution d'autres dépenses (l'Etat opérant un transfert de charges sur les communes sans transfert de ressources).

Monsieur Christophe Lamy s'interroge sur le paiement des actes par les pétitionnaires.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, après en avoir délibéré, au scrutin public à main levée, à l'unanimité, décide :

- de confier l'instruction des actes d'autorisation au titre du droit des sols à l'Agglomération de la Région de Compiègne à compter du 1er juillet 2015,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à venir
- de prévoir chaque année au budget les crédits nécessaires pour couvrir le coût de la prestation.

02-2015 - Dotation d'équipement des territoires ruraux 2015 – demande de subvention – Façades du château d'Aramont

Monsieur le Président de séance expose à l'assemblée qu'il est nécessaire et urgent pour des raisons de sécurité de procéder à des travaux de restauration des façades du château.

Le château d'Aramont fait l'objet d'une fréquentation importante. Il est utilisé par les services municipaux et notamment la crèche. Une grande partie de ses locaux permet le fonctionnement des activités de nombreuses associations et des salles sont également louées pour des fêtes ou réunions.

Les corniches en pierre moulurée des façades avant et arrière menacent de tomber. Elles représentent un danger important et doivent être remplacées.

Le coût de ces travaux est estimé à 56.874 € HT (68.248,80 € TTC).

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, après en avoir délibéré, au scrutin public à main levée, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le projet de travaux de bâtiment présenté estimé à 56.874 € HT,
- de solliciter une subvention de l'Etat dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).
- de financer le montant de la dépense sur un crédit suffisant inscrit à l'article 2313 du budget de l'exercice en cours,

03-2015 - Dotation d'équipement des territoires ruraux 2015 – demande de subvention - mise en conformité du carrefour des rues Saint Pierre et Marguerite Yourcenar

Monsieur le Président de séance expose à l'assemblée qu'il est nécessaire pour des raisons de sécurité de procéder à des travaux de mise en conformité du carrefour des rues Saint Pierre et Marguerite Yourcenar.

Ce carrefour qui supporte un fort trafic de véhicules et de piétons est situé sur la route départementale 123, à proximité du collège, de l'espace Dagobert et des installations sportives (salle de sports, city stade).

Le coût de ces travaux est estimé à 56.325 € HT (67.590 € TTC).

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, après en avoir délibéré, au scrutin public à main levée, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le projet de travaux présenté estimé à 56.325 € HT,
- de solliciter une subvention de l'Etat dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).
- de financer le montant de la dépense sur un crédit suffisant inscrit à l'article 2315 du budget de l'exercice en cours,

04-2015 - 22ème festival musique en herbe – location de salles

Monsieur le Président de séance expose à l'assemblée qu'il est saisi d'une demande de l'école de musique Darius Milhaud pour l'année 2015 pour l'organisation du traditionnel festival « musique en herbe ».

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, après en avoir délibéré, au scrutin public à main levée, à l'unanimité, décide de :

- louer la salle des associations et la salle de la ferme à l'école de musique Darius Milhaud pour l'organisation du 22ème festival « musique en herbe » à un tarif exceptionnel,
- de fixer ce tarif forfaitaire à 1.060 € pour la salle des associations les 5, 10, 11 et 12 juillet et pour la salle de la ferme du 6 au 10 juillet et du 13 au 14 juillet 2015.

05-2015 - Bibliothèque – modification du Règlement intérieur

Monsieur le Président de séance donne la parole à Madame Odile Arnould, adjointe à la culture, aux loisirs, manifestations et animations de la ville qui présente l'évolution croissante de l'activité de la bibliothèque municipale depuis janvier 2014 :

Janvier 2014 : 135 personnes ont fréquenté la bibliothèque et 236 livres en sont sortis

Janvier 2015 : 441 personnes ont fréquenté la bibliothèque et 670 livres en sont sortis

➔ Le nombre d'adhérents est donc en en forte augmentation.

Un nouveau service « kiosque en ligne » a été mis en place par la Médiathèque Départementale de l'Oise et les personnes inscrites à la bibliothèque ont la possibilité de s'y inscrire et d'utiliser ce service gratuit.

Les enfants des écoles, de la crèche et du centre de loisirs sans hébergement sont accueillis au sein de la bibliothèque.

Enfin, Madame Marie-Françoise Ducrocq se déplace au foyer résidence des personnes âgées « Résid'Oise ».

Monsieur le Président de séance reprend ensuite la parole et expose à l'assemblée qu'il est nécessaire d'apporter une modification au règlement de la bibliothèque afin de pouvoir permettre le prêt de CD et DVD et présente le projet de règlement.

Les modifications portent sur les conditions de prêts.

Possibilité d'emprunter 3 livres, 3 CD et 3 DVD.

Le prêt des livres pourrait s'effectuer sur 4 semaines alors qu'il est proposé une semaine pour les CD et DVD.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, après en avoir délibéré, au scrutin public à main levée, à l'unanimité, décide d'approuver le règlement présenté joint en annexe.

Location 6 rue du port

Monsieur le Président de séance informe l'assemblée que le locataire du bâtiment à usage artisanal situé 6 rue du port a donné congé de cette location au 28 février 2015.

Le local est donc désormais à louer.

06-2015 - Convention avec Grdf

Monsieur le Président de séance expose à l'assemblée que GRDF souhaite mettre en place sur la commune un système de comptage évolué pour le gaz répondant ainsi à la réglementation à l'échelle européenne (directives sur l'énergie) ou française (Grenelle de l'environnement, RT 2012).

Au travers de ce projet « Compteurs Communicants Gaz » GRDF s'est engagé depuis 2009 dans la mise en œuvre du déploiement du télérelevé pour ses 11 millions de clients particuliers et professionnels.

Ce projet permet pour les consommateurs le développement de la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation. Il améliore également la qualité de la facturation en supprimant les estimations et en facturant sur les index réels.

La mise en place de ce service nécessite des moyens techniques nouveaux dont l'installation de concentrateurs sur les points hauts.

GRDF a donc demandé à la commune de lui proposer des sites capables d'accueillir les équipements techniques nécessaires au déploiement de ce projet d'efficacité énergétique.

Deux sites sont actuellement répertoriés :

- rue Saint Pierre (château d'Aramont)
- Place de l'église (Eglise)

Un seul site sera retenu après études techniques pour l'installation d'un seul concentrateur.

Monsieur le Président de séance rappelle les points importants figurant dans le projet de convention qui a été annexé à la note de synthèse diffusée à chaque conseiller.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, après en avoir délibéré, au scrutin public à main levée, 21 voix pour, 1 abstention (Monsieur Michel Biez), 0 voix contre, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à venir avec GRDF.

Adjonction d'un point à l'ordre du jour

Monsieur le Président de séance propose à l'assemblée d'ajouter une question qui n'est pas d'enjeu ni de sujet majeur : modification du règlement intérieur du conseil municipal.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, après en avoir délibéré, au scrutin public à main levée, à l'unanimité, accepte l'ajout de cette question à l'ordre du jour.

07-2015 - Règlement intérieur du conseil municipal

Monsieur le Président de séance expose à l'assemblée qu'il est nécessaire, de modifier dans l'article 20 du règlement intérieur approuvé le 25 septembre 2014 la date à laquelle le débat d'orientation doit avoir lieu.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, après en avoir délibéré, au scrutin public à main levée, à l'unanimité, décide de modifier l'article 20 du règlement présenté comme suit :

« Article 20 : Débat d'orientation budgétaire

[...]

Le débat d'orientation budgétaire au lieu dans le délai de deux mois précédant l'examen du budget [...] vigueur. »

Adjonction d'un point à l'ordre du jour

Monsieur le Président de séance propose à l'assemblée d'ajouter une question qui n'est pas d'enjeu ni de sujet majeur : location de la salle de la Ferme du château d'Aramont au Centre National de la Fonction Publique Territoriale afin de ne pas perdre la recette qui en découle.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, après en avoir délibéré, au scrutin public à main levée, à l'unanimité, accepte l'ajout de cette question à l'ordre du jour.

08-2015 - Tarif de location de la salle de la ferme au CNFPT

Monsieur le Président de séance expose à l'assemblée la demande du Centre National de la Fonction Publique Territoriale qui souhaiterait louer la salle de la ferme du château d'Aramont les 5, 12, 19 février, 19 et 26 mars 2015.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, après en avoir délibéré, au scrutin public à main levée, à l'unanimité, décide de louer la salle de la ferme au CNFPT les 5, 12, 19 février, 19 et 26 mars 2015, moyennant un tarif exceptionnel d'un montant de 1.000 €.

Question diverses

Monsieur le Président de séance donne lecture de deux questions déposées par Monsieur Biez.

Monsieur Michel Biez s'interroge sur :

- l'absence de travaux d'isolation du toit de la mairie lors des travaux de rénovation réalisés en 2008 avant que les services municipaux n'y soient transférés.

Le président laisse la parole à Monsieur Patrick Floury.

L'utilisation du grenier par les services municipaux n'avait pas été envisagée, c'est la raison pour laquelle le toit n'a pas été isolé.

- le lieu de stockage des archives municipales et ce dernier fait part à l'assemblée de son inquiétude concernant :

- la mise en place d'un local conforme avec rayonnage pour le stockage de toutes les archives de la commune.

- la répartition des archives en plusieurs points de la mairie

Le Président remercie Monsieur Michel Biez pour l'action de remise en ordre des archives qui est en cours. La mise en place d'un local se fera en fonction des disponibilités et des priorités budgétaires. Concernant la localisation des archives, certaines sont utilisées au quotidien. Elles sont donc placées à proximité de leurs utilisateurs dans un souci d'efficacité.

Monsieur Christophe Lamy fait naître un débat sur la sécurité routière et le respect du Code de la Route.

Monsieur le Président de séance :

- rappelle les dates des prochaines élections de mars et de décembre 2015.
- fait part à l'assemblée des modifications survenues au sein de l'Amicales des Employés Municipaux de Verberie.
Un nouveau bureau a été installé lors de l'assemblée générale du 19 décembre 2014.
Il remercie le bureau sortant et les bénévoles qui ont œuvré au sein de cette association.

Monsieur le Président de séance donne la parole à Madame Odile Arnould, adjointe à la culture, aux loisirs, manifestations et animations de la ville, qui fait un compte rendu de la réunion de la commission « cultures – loisirs » du 14 janvier 2015.

Elle donne lecture du projet de calendrier des fêtes pour l'année 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt deux heures et cinq minutes.

Au cours de la présente séance ont été prises les délibérations allant du n°01/2015 au n°08/2015.

M. ARNOULD	L. ABENA	J. AINESI <i>Absent</i>	O. ARNOULD	M. BARAT
D. BAROIN	M. BIEZ	L. BOMMELAER	Y. BOUCLY	R. BROUILLARD
A. CARPENTIER	E. CAYROL	M. CLAUX <i>absente et excusée</i>	D. COULLET	P. FLOURY
S. FOURDRIN- DELBART	L. GROBON	C. LAMY	J.C. LEMERCIER	M.F MERLIN
F. PAGNIER <i>absent et excusé</i>	Ph. RABBE	C. RAGUIDEAU- DAVIDOVICS	F. RAHOUI	P. SAUVAGE
P. STEFFEN <i>absent et excusé</i>	P. URBANO <i>absent et excusé</i>			

Le Maire constate que le compte rendu de la séance du 29 janvier 2015 a été affiché à la porte de la mairie le 12 février 2015.